

Présidentielle, mode d'emploi

2022
PRÉSIDENTIELLE

48,7 millions de Français sont appelés aux urnes demain pour départager les deux finalistes, le sortant Emmanuel Macron et la candidate du RN Marine Le Pen.

Les candidats

Emmanuel Macron, 44 ans, espère devenir le premier président de la V^e République réélu au suffrage universel hors cohabitation. Énarque, ancien banquier d'affaires, ex-ministre de l'Économie de François Hollande, il était devenu en 2017 le plus jeune président de la République, à seulement 39 ans. Au premier tour, le candidat centriste est arrivé en tête avec 27,85 % des voix. Marine Le Pen, avocate de 53 ans, en est à sa troisième candidature à l'Élysée. Longtemps élue au Parlement européen, l'opposante d'extrême droite est désormais députée du Pas-de-Calais. Déjà finaliste il y a cinq ans face à Emmanuel Macron, la candidate du Rassemblement national (RN, ancien Front national) avait obtenu 33,9 % des voix. Au premier tour, elle s'est classée deuxième avec 23,15 %.

Le mode de scrutin

Le chef de l'État est élu au suffrage universel direct, au scrutin uninominal majoritaire à deux tours, pour un mandat de cinq ans renouvelable une fois. Il doit recueillir la majorité absolue des suffrages exprimés en un ou deux tours, quel que soit le taux de participation. Les législatives se dérouleront dans la foulée (12 juin et 19 juin).

Le vote blanc

Le vote blanc, qui permet d'exprimer un refus de choix, n'est pas reconnu en France. Depuis une loi de 2014, ces bulletins sont cependant décomptés séparément des votes nuls, et annexés au procès-verbal de chaque bureau de vote mais ils ne sont pas pris en compte dans le calcul des suffrages exprimés.

Le protocole sanitaire

Le protocole sanitaire élaboré par les autorités ne prévoit aucune restriction. Pas besoin de pass vaccinal ni de test de dépistage, et les personnes positives à la Covid-19 pourront aller voter. Si le port du masque et les règles de distanciation physique ne sont pas obligatoires dans les bureaux de vote, le port du masque reste toutefois recommandé.

Les électeurs

Les Français inscrits sur les listes électorales pourront voter à la présidentielle, y compris ceux installés à l'étranger, qui étaient près d'un million en 2017. Le vote commence dès aujourd'hui dans les Antilles françaises, en Guyane (Amérique du Sud), à Saint-Pierre et Miquelon (archipel français d'Amérique du Nord) et en Polynésie française (Pacifique Sud).



Demain, les Français ont rendez-vous avec les urnes pour élire leur futur(e) président(e) pour 5 ans. (Photo AFP)

Demain, les bureaux de vote en métropole sont ouverts jusqu'à 19 h, 20 h dans les grandes villes. Traditionnellement, les Français découvrent le visage du président élu sur les écrans de télévision à 20 h.

La carte d'électeur et la procuration

Au bureau de vote, la présentation de la carte d'électeur est « opportune », mais elle n'est pas indispensable. En cas de perte, il est possible de glisser tout de même son bulletin dans l'urne

après présentation d'un document d'identité comme un passeport ou une carte d'identité. Le vote par procuration a été assoupli en début d'année : il permet désormais à un électeur de donner procuration à un autre, même s'il ne réside pas dans la même commune, mais la personne désignée pour voter ne pourra le faire ailleurs que dans le bureau de vote de celle qui lui a donné ce mandat. Il est possible de donner procuration jusqu'au jour même de l'élection, mais il est conseillé de s'y prendre à

l'avance, compte tenu des délais de traitement.

Huit présidents depuis 1959

Depuis l'instauration de la V^e République, en 1958, huit présidents ont été élus.

- **Depuis 2017** Emmanuel Macron (centre).
- **2012-2017** François Hollande (gauche).
- **2007-2012** Nicolas Sarkozy (droite).
- **1995-2007** Jacques Chirac (droite) a effectué un septennat suivi d'un quinquennat.

□ **1981-1995** François Mitterrand (gauche) a effectué deux mandats de sept ans.

□ **1974-1981** Valéry Giscard d'Estaing (droite) a effectué un septennat.

□ **1969-1974** Georges Pompidou (droite), décédé 2 ans avant la fin de son mandat.

□ **1959-1969** Charles de Gaulle (droite), élu par un collège électoral pour un septennat, puis réélu au suffrage universel direct en 1965, a démissionné après un référendum perdu en 1969.



L'ÉDITO DÉCALÉ d'ERIC NERI

Rédacteur en chef
edito@nicematin.fr

Les disparitions

Les disparitions volontaires ont quelque chose de fascinant. Parce qu'elles portent une part d'insondable mystère. Sans doute aussi parce qu'elles ravivent le fantasme enfoui d'un radical « on efface tout et on recommence ». Elles font un pied de nez aux caméras de vidéosurveillance, aux traceurs GPS sur nos smartphones, aux cookies sur les sites Web.

Des technologies que l'humain a inventées pour de bonnes raisons et qu'il utilise parfois pour de moins bonnes, y compris dans nos pays démocratiques. Peut-être n'y a-t-il qu'en Chine, où le niveau de surveillance de la population fait frémir, qu'un individu ayant pris la tangente ne manque jamais très longtemps à l'appel. Comme si la possibilité de se volatiliser

restait une prérogative d'une société de liberté. Le disparu majeur, s'il est retrouvé, peut d'ailleurs faire savoir qu'il ne souhaite plus avoir aucun lien avec le monde d'avant. Onze ans après, la recherche de Xavier Dupont de Ligonès se poursuit. Pour un motif impérieux : il est fortement soupçonné d'avoir tué femme et enfants avant de s'enfuir. Pas de quoi donc en faire un héros. Sirote-t-il une caipirinha dans une île paradisiaque ou mange-t-il les pissenlits par la racine depuis une décennie ? On se croirait dans un roman d'Agatha Christie. La reine du suspense avait, elle-même, filé à l'anglaise, alors

qu'elle venait d'apprendre les infidélités de son mari. Elle sera retrouvée une dizaine de jours plus tard dans un hôtel où elle s'était fait enregistrer sous le nom de... la maîtresse de son époux. Elle n'expliquera jamais publiquement les véritables raisons de sa disparition. Elle retournera à sa table de travail et divorcera quelques mois plus tard. Albert Spaggiari sera beaucoup plus loquace après avoir pris la poudre d'escampette en sautant par la fenêtre du bureau d'un juge

d'instruction au palais de justice de Nice. Le cerveau du cassé de la Société générale ne voulait pas être oublié et avait à cœur d'entretenir sa légende de gentleman cambrioleur.

Grimé, avec une perruque, une fausse barbe et des lunettes, il donnait de temps en temps de ses nouvelles. Il sera même interrogé à Milan par Bernard Pivot pour son émission *Apostrophes*. Mais l'exil le déprime, il songe à se constituer prisonnier.

« La reine du suspense avait, elle-même, filé à l'anglaise. »

Finalement, douze ans plus tard, il rentrera en France les pieds devant, vaincu par un cancer, sur un brancard déposé devant le domicile de sa mère à Hyères. Moins risqué, Georges Perec a fait disparaître une lettre, le « e », dans son roman *La disparition*. Quel tour de force que de n'utiliser aucun mot ou nom propre contenant la voyelle la plus usitée de l'alphabet ! À ce régime-là, les deux finalistes de la présidentielle seraient rayés du bulletin de vote. Il faudra attendre demain soir pour que l'un d'entre eux disparaisse de la scène politique, au moins pour un bon moment.